

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes

N°36/JUILLET 2019

A vos agendas



Dimanche 14 juillet 2019
à 11 heures 30

Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux

**Sont heureux de vous inviter
à célébrer la fête Nationale**

A la salle polyvalente « Marie-Claude Duval »
pour partager le pot de l'amitié

Fête du village

Succès absolu pour notre soirée italienne.

140 personnes réunies. Une décoration d'enfer, un somptueux repas, une ambiance chaleureuse et conviviale. Musique italienne toute la soirée par l'orchestre Tutti Quanti et notre super DJ Lulu. On a chanté, dansé. Et grâce à Arnaud Leroy et Joël Manson, nous avons pu regarder les étoiles. Merci à tous d'être venus. Un très grand merci aux bénévoles et au restaurant La Locanda de Jablines.



Frelons asiatiques

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a récemment signé une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Seine et Marne. L'intercommunalité prend à sa charge la destruction des nids de frelons sur le territoire.

**Ainsi si vous observez un nid de frelons asiatiques
sur votre propriété, vous pouvez contacter
la Direction de l'environnement de Marne et
Gondoire
par mail : environnement@marneetgondoire.fr
Téléphone : 01.60.35.43.55**

Vitesse rue de Gloriettes

Depuis le début du mois, 2 ralentisseurs ont été installés rue des Gloriettes à titre expérimental. Le marquage au sol a été financé par la commune de Thorigny et elle a mis en place les coussins Berlinois et les balises blanches. Si on constate une réduction des vitesses souvent excessives de certains usagers, alors nous pourrions envisager un dispositif définitif.



État catastrophe naturelle sécheresse 2018

Le dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse 2018 passera en Commission Ministérielle le 10 juillet prochain.

Ensuite, vers le 10 août, l'avis favorable ou défavorable paraîtra au Journal Officiel.

Nous vous recommandant d'être vigilant, en effet, **à compter de la date de parution, vous aurez 10 jours pour déclarer votre sinistre à votre assurance.**

La franchise des assurances est totalement différente s'il y a reconnaissance ou pas.

En cette période de congés d'été, nous vous conseillons de préparer vos dossiers et de contacter dès à présent votre assurance. La franchise n'est pas la même dans ce cas.

La mairie mettra tout en œuvre pour vous informer très rapidement de la reconnaissance ou pas de catastrophe naturelle par l'Etat. L'affichage sera fait sur les 3 points d'affichage de la commune.

Soyez vigilant !

Répertoire électoral

L'INSEE nous informe que la mise en place du Répertoire électoral unique peut avoir occasionné, par erreur, des modifications d'état civil sur les listes électorales. Si vous vous trouvez dans cette situation, vous trouverez **ci-dessous** les informations pour procéder aux rectifications.

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation

Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française Un service est mis à votre disposition sur le site service-public.fr vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Sinon par courrier : Insee Pays de la Loire Pôle RFD

105 rue des Français Libres BP67401 44274 NANTES CEDEX 2

Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.